



ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL N°BA06_2026

Le Maire de Bâlines,

*Vu la lettre en date du 12 mars 2026, par laquelle Madame Olivia DAVRINCHE, Géomètre, au nom de la SELARL OGEX, demande l'indication de l'alignement route de Piseux voie communale n°4 ;
Vu le plan d'alignement de ladite voie en date du 12 mars 2026 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;*

ARRÊTE

Article 1

L'alignement demandé est déterminé par les lettres A et B, conformément au plan annexé, à 4 mètres de l'axe de la route.

Article 2

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Bâlines, le 13 mai 2026

Le Maire,
Max AUFFRET

